CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E21734** **VALABLE JUSQU'AU** **27/09/2027**

ÉDITÉ LE 07/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1968

Forme juridique : SARL

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VIENNE 311 623 029

Siret : 311 623 029 00015

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés : 8100679

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 59884273

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 59884273

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : ENTREPR BAT TRAVAUX PUBLICS MILLET-NIVON

244 ROUTE DE VIENNE
ZA DU VERNAIS
38780 EYZIN-PINET

Téléphone : 04 74 58 44 05 **Fax :**

Portable : 0673393692

Responsabilité légale :
NIVON SÉBASTIEN GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet :

E-mail : stephanie.nivon@milletnivon.fr

Effectif moyen : 19 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 875 060 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1111	Démolition - déconstruction (Technicité courante)	5	24/06/2025
2112	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité confirmée)	15	24/06/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

07/07/2026 10:11

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.